

Annexe au règlement intérieur spécial COVID19 : Fiche d'information à destination des familles, des élèves, apprentis et stagiaires en situation A : Situation épidémiologique permettant l'accueil en présentiel de tous les apprenants avec maintien des mesures de prévention en matière d'exposition au virus

Conditions d'ouverture de l'établissement

L'ouverture de l'établissement est soumise à la validation du plan de reprise d'activité validé en commission hygiène et sécurité, ainsi qu'à la réorganisation des locaux afin de garantir l'ensemble des gestes barrière. Le plan de reprise d'activité **est** transmis à l'ensemble des personnels. Il est consultable sur l'établissement et sur le site d'internet de l'établissement.

Les personnels sont formés à la mise en œuvre de ce plan **de continuité de service**. L'ensemble des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires sont formés au respect des gestes barrière.

<p>Règles de circulation dans l'établissement et dans les locaux</p>	<p>Afin de favoriser le respect des gestes barrière dans l'établissement, l'arrivée doit se faire impérativement par l'accueil. Les premiers gestes à effectuer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arriver en portant un masque grand public - Se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition, - Suivre les indications affichées (respect des gestes barrières) et les sens de circulations (flèches au sol). Pour chaque bâtiment, l'entrée se fait par l'entrée principale et la sortie, par les issues de secours. Dans la mesure où il fait beau temps, les portes sont ouvertes en continu, afin de limiter les contacts.
<p>Votre rôle actif dans le respect des gestes barrière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avant de se rendre sur l'établissement, chaque apprenant et personnel est invité à prendre sa température chez lui avant sa prise de poste et à signaler au Directeur tous symptômes liés au COVID-19 : toux, difficultés respiratoires, courbatures, grande fatigue, température à partir 37,8°C.... Dans ce cas, il sera demandé aux usagers concernés de rester à leur domicile si c'est le cas en attendant les décisions des autorités sanitaires. Pour les internes, une surveillance de la température est organisée par le service vie scolaire, en lien avec l'infirmière. - Se laver les mains plusieurs fois par jour, au savon et pendant trente secondes : affichettes apposées dans tous les sanitaires - Utiliser du gel hydro alcoolique pour se désinfecter les mains : affichettes apposées sur les lieux où sont mis des flacons de gel hydro-alcoolique à disposition. - Utiliser un mouchoir jetable pour éternuer ou tousser - Jeter immédiatement ce mouchoir à la poubelle et se laver les mains à nouveau - Éternuer et tousser dans son coude - Procéder et faire procéder à l'aération régulière des locaux - Désinfecter et faire désinfecter régulièrement les surfaces de contact dans les salles de cours (bureau, tables) à l'aide des produits mis à disposition - Maintenir une distance entre chacun d'au moins un mètre si possible - Porter un masque grand public. Les masques doivent être fournis par les familles à raison de 2 par jour pour les ½ pensionnaires, et 3 pour les internes. - Les masques jetables sont évacués dans les poubelles. Concernant les masques lavables, les apprenants les enferment dans des sacs type sac congélateur fermés hermétiquement pour les emmener chez eux.
<p>Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un apprenant ou un personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement immédiat de l'adulte ou de l'apprenant avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière et garder une distance d'au moins 1 mètre. - En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU (15). - Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet. - Effectuer un balisage adéquat dans l'attente d'un bio nettoyage de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures. - Poursuite stricte des gestes barrière.



Annexe au règlement intérieur spécial COVID19 : Fiche d'information à destination des familles, des élèves, apprentis et stagiaires en situation A : Situation épidémiologique permettant l'accueil en présentiel de tous les apprenants avec maintien des mesures de prévention en matière d'exposition au virus

Procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre apprenant

- Information de la collectivité de rattachement et de l'autorité académique par le chef d'établissement. L'autorité académique définit en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres apprenants et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- Identifier les agents / les apprenants présents sur site ayant pu être en contact à risque avec la personne symptomatique au cours des 14 derniers jours. Les informer, leur rappeler les mesures barrières qu'ils doivent strictement appliquer et les rassurer, avec l'appui de la médecine de prévention, du service RH de proximité, de la vie scolaire
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec l'autorité académique. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des représentants légaux des apprenants ayant pu entrer en contact avec l'apprenant malade selon le plan de communication défini par l'établissement. Les contacts évalués « à risque » seront placés en quatorzaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé).

Numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels (chef d'établissement, adjoint, infirmiers...)

- 02.48.69.74.60

Interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement

- Seuls les apprenants sont autorisés à rentrer dans l'établissement. Les familles ne peuvent y pénétrer sans y avoir été invitées et en respectant les gestes barrière. Afin d'éviter les rassemblements sur les parkings, les familles sont invitées à rester dans leurs véhicules. Si les familles doivent récupérer un enfant en dehors des horaires de sortie, elles communiquent en amont par mail un courrier manuscrit et signé de demande d'autorisation de sortie.

Points d'accueil et de sortie des apprenants

- L'accueil des apprenants se fait par l'entrée principale de l'établissement, en respectant les distanciations formalisées au sol.

Horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie

- Les horaires à respecter sont les horaires habituels de l'établissement et ou le dernier cours figurant à l'emploi du temps consultable sur l'ENT

Cas particulier des stages en entreprises

- Les stages en exploitations sur tous les secteurs d'activité, seront possibles pour tous les jeunes après accord des entreprises ou structures d'accueil par la signature d'un avenant spécial COVID à la convention de stage
- Si cela n'a pas été fait, les familles fournissent les coordonnées de maîtres de stage à l'aide de la fiche contact afin que la convention soit finalisée. Si des changements de dates de stages par rapport au calendrier initial ont lieu, un avenant est réalisé.
- Une fiche d'information aux maîtres de stage faisant l'objet d'un avenant à la convention de stage, précisant les modalités de mise en œuvre des gestes barrière vous sera communiquée avec la convention, si cette dernière n'est pas finalisée, ou sous forme d'avenant si la convention a déjà été signée.

Organisation des pauses

- Les pauses sont organisées par classe sur l'ensemble du site.
- Le port du masque est obligatoire.
- Le respect de distanciation de 1 mètre minimum entre chaque apprenant est préconisé

Organisation de la demi-pension et de l'internat

- ½ pension :
Le passage au restaurant de l'établissement est organisé afin de respecter les gestes barrière :
- File d'attente avec marquage au sol
 - Organisation de 4 services précisant les horaires de passage des classes (11h40 – 12h00 – 12h20 – 12h40)
 - Distribution du plateau, avec le verre, les couverts et le pain par un agent équipé de protections individuelles respectant les règles d'hygiène. Le bar à salade est remplacé par la mise à disposition d'entrées en portions individuelles.
 - Entre les différents services, chaque table est désinfectée.
- Internat :
Couchage tête-bêche au-delà de 2 personnes par chambre
Les chambres et les sanitaires liés sont systématiquement aérés et désinfectés chaque jour.

